

**JEUNES ET EMPLOI EN ALGÉRIE :  
DE L'INSERTION ÉCONOMIQUE VERS L'INCLUSION SOCIÉTALE**

Mohamed Saib **MUSETTE\*\***

Received: 25/02/2022/ Accepted: 29/05/2022 / Published: 06/07/2022

Corresponding authors: saibmusette@gmail.com

**RÉSUMÉ**

Les jeunes sont confrontés, de nos jours, partout dans le monde, à l'accès à l'emploi. En 60 ans d'indépendance, trois phases historiques sont construites pour cerner l'évolution de la stratégie algérienne en direction des jeunes sur le marché du travail. A chaque phase, des mécanismes sont mis en œuvre pour agir sur le chômage des jeunes. Ces dispositifs passent progressivement du principe de l'insertion vers celui de l'inclusion sociétale. Le taux de chômage des jeunes est un indicateur puissant du niveau de réussite des stratégies. Avec le principe de l'inclusion, l'autonomie ne s'arrête pas à l'économique, elle est élargie à la participation des jeunes aussi à la sphère décisionnelle.

La mise en œuvre des stratégies impose certes des ajustements aux conjonctures. Avec l'adoption d'un cadre de suivi et d'évaluation pour chaque dispositif, les principes de transparence et de redevabilité deviennent possibles.

**MOTS CLÈFS :**

Jeunes, Chômage, Insertion Professionnelle, Inclusion Sociétale

**CLASSIFICATION JEL :** A14, E24, J08

---

\* Centre de recherche en économie appliquée pour le développement CREAD, Algérie

## الشباب والعمل في الجزائر: من التكامل الاقتصادي نحو الإدماج الاجتماعي؟

### ملخص

يواجه شباب كل بلدان العالم يوميا في الوقت الراهن صعوبات الاندماج في عالم الشغل. وللتكفل بهذه المسألة مر تطور الاستراتيجية الجزائرية المخصصة للشباب خلال ستين سنة من الإستقلال بثلاث مراحل كبرى، تميز كل منها بوضع وتنفيذ اليات معالجة بطالة الشباب على أساس مبدأ الانتقال التدريجي من الادماج في عالم الشغل إلى الإدماج المجتمعي وعلى اعتبار معدل البطالة مؤشرا أساسيا لنجاح هذه الاستراتيجية، مما سمح بعدم الإقتصار في تقييم نتائجها على المجال الاقتصادي بل شمل أيضا توسيع مشاركة الشباب إلى مجال صنع القرار.

سمح تطبيق هذه الاستراتيجية بإعادة مطابقة اليات الاستراتيجية مع الظروف المتحولة ويمكن إعتقاد إطار المتابعة والتقييم لتطبيق كل منها من جعل العمل بالشفافية وتحمل واجب الإلتزام أمرا ممكنا.

### كلمات المفتاحية

الشباب، البطالة، الادماج المهني، الادماج المجتمعي.

تصنيف جال: J08، E24، A14.

## **YOUTH AND EMPLOYMENT IN ALGERIA: FROM ECONOMIC INTEGRATION TOWARDS SOCIETAL INCLUSION?**

### **ABSTRACT**

Young people lived nowadays, all over the world, with a period of unemployment after leaving school. In 60 years of independence, three historical phases have been constructed to identify the evolution of the Algerian strategy towards youths on the labour market. At each phase, mechanisms are implemented to combat youth's unemployment. The strategy is shifting gradually from the principle of integration to that of societal inclusion. The youth unemployment rate is a powerful indicator for measuring the level of success of strategies. With the principle of inclusion, autonomy does not stop at economics, it is extended to the participation of young people also in the decision-making sphere.

The implementation of the strategies certainly imposes adjustments to the circumstances. With the adoption of a monitoring and evaluation framework for each mechanism, the principles of transparency and accountability become possible.

Key words.

Youth, Unemployment, Economic Integration, Social Inclusion

**JEL CLASSIFICATION :** A14, E24, J08

## INTRODUCTION

Les jeunes sont confrontés, partout dans le monde, aux défis de l'insertion professionnelle. Les données mondiales, collectées par le BIT, indiquent une variation de la part de jeunes chômeurs en rapport avec la population active selon les différentes régions du monde. La région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient enregistre le taux le plus élevé observé dans le monde ces trois dernières décennies.

Quand on observe le niveau du chômage des jeunes au niveau de l'Afrique du Nord, on constate une baisse significative en Algérie depuis le début de ce millénaire. *Cette baisse indiquerait-elle la réussite de la stratégie algérienne dans sa lutte contre le chômage des jeunes ?*

Notre posture repose sur une analyse macrosociologique rétrospective du phénomène du chômage des jeunes, d'abord pour revoir les différentes stratégies adoptées depuis l'indépendance à ce jour et ensuite pour anticiper le devenir des jeunes sur le marché du travail. La stratégie nationale est passée de l'insertion vers l'inclusion sociétale.

Cette analyse repose sur trois types de ressources documentaires : les textes juridico-politiques, les données statistiques et les études et rapports produits sur les jeunes et l'emploi en Algérie. Trois phases socio-historiques distinctes sont construites avec des marquages politiques conjoncturels relatifs aux jeunes. La première phase, datant de 1962 à 1989, correspond à la construction d'un monde du travail sans chômage apparent des jeunes ; la seconde, partant de 1990 à 2019, offre une lecture d'une succession de trois dispositifs de lutte contre le chômage des jeunes. La dernière, partant de 2020, étant en construction, tente une rupture pour s'orienter vers une gestion plus économique que sociale du chômage d'une nouvelle jeunesse. Ce processus est en marche, avec à la clef, une participation des jeunes à la vie politique, actée par la loi électorale, l'allocation chômage et la mise en œuvre du PNJ 2020-2024. On est dans l'action et non plus dans le discours.

## La situation actuelle de la jeunesse algérienne

Ils sont 13,4 millions de jeunes (15-35 ans), selon les données de l'ONS (2019), résidants en Algérie. Cette population est répartie, de manière plus ou moins égale, selon les quatre classes d'âge quinquennal. Chaque classe d'âge présente des traits spécifiques. Quatre traits marquants sont révélés par les données statistiques nationales sur les jeunes, segmentés selon le groupe d'âge quinquennal, selon le sexe, l'état civil, la situation individuelle et le niveau d'instruction du cycle actuel.

- Selon le sexe, l'effectif des jeunes garçons est légèrement plus important, dans tous les segments, que celui des filles, avec un écart de 2,6%.

- Si la majorité des jeunes sont célibataires selon l'état civil, une distinction forte apparaît entre les 15-24 ans et les 25-34 ans, avec 93% de célibat dans le premier groupe contre 53% dans le second.

- La situation individuelle apporte des faits saillants : Une grande partie des jeunes (44%) sont sur le marché du travail, dont 36% occupent un emploi et 8% sont au chômage par rapport avec l'ensemble de la population juvénile ;

- Le taux de chômage est assez distinct selon les groupes d'âge. Il est estimé à 19 % globalement pour l'ensemble des 16-34 ans, mais la classe 16-24 ans enregistre un taux de chômage de 27%, deux fois plus élevé que la moyenne nationale ;

- Le taux des NEET (au sens du BIT) est estimé pour les 15-24 ans est de 26,2%, dont 30% pour les jeunes filles ;

- Une part importante de la population cible (29%) est dans le système d'éducation-formation, dont 94% dans la classe 15-24 ans ;

- Un taux assez important de jeunes filles (21%) est classé comme femme au foyer, dont plus de 70% dans la classe 25-34 ans ;

- Une part infime (6,4%) est inactive et/ou pensionnée, avec un taux élevé (80%) pour les moins de 29 ans.

La jeunesse algérienne est pour la plupart instruite selon le niveau du cycle actuel, avec une part infime (3%) des « sans instruction », dont plus de 50% dans la classe de 30-34 ans. Ventilés selon les différents

cycles, le niveau « moyen » est en pole position (36%), concentré dans la classe des 15-19 ans. Le niveau « secondaire » vient en deuxième position avec (28%) et enfin, les jeunes de niveau « supérieur » enregistrent un taux de 25%, avec une forte intensité dans le groupe 20-24 ans. Certes, le positionnement des jeunes, selon le cycle actuel, n'est pas figé : 29% des jeunes, comme souligné ci- haut, sont encore soit scolarisés soit en formation.

En bref, on observe une légère distinction selon le sexe, accompagnée par une forte présence dans le célibat et une entrée assez prononcée sur le marché du travail. Le tiers des jeunes filles reste dépendant de la famille.

Avant d'engager l'analyse des stratégies algériennes en direction de l'emploi des jeunes, un arrêt sur les concepts clefs est important.

## **1- PRÉCISIONS CONCEPTUELLES : DE L'INSERTION VERS L'INCLUSION SOCIÉTALE DES JEUNES**

Pour une compréhension de cet essai, trois concepts méritent un éclairage. Le concept de « jeune », comme segment de la population, est fondé notamment sur une classe d'âge qui n'est pas figée dans le temps et diffère d'une société à une autre. Le concept de l'insertion, certes plus large que celui de l'intégration, est retenu notamment pour des politiques d'emploi en direction des populations cibles. Puis, le concept d'inclusion sociétale est devenu un principe-phare des Nations Unies. Il est plus large que celui de l'insertion. Les jeunes deviennent un acteur autonome et participent à la prise de décision – politique, économique et sociale.

### **1.1- Sur les jeunes, une acception dynamique et particulière**

Les distinctions des âges portaient sur trois périodes de la vie : enfance- adolescence et adulte. L'inclusion de la notion des jeunes, comme groupe d'âge, a évolué dans le temps, notamment avec l'urbanisation et la démocratisation de l'école et le recul de l'âge au mariage.

Différentes acceptions du phénomène sont recensées. Il apparaît avec la puberté et s'achève avec l'entrée dans la vie adulte. Les plages de l'âge (min/max) varient d'une société à une autre :

- Nations Unies (1985) : 15-24 ans
- Canada (2000) : 16-32 ans
- Maghreb (1990) : 15-29 ans
- Afrique (2010) : 15-35 ans
- Algérie (2020) : 15-35 ans

Les données onusiennes sur l'emploi des jeunes font généralement référence au groupe de la population de 15-24 ans. Comme nous verrons, par la suite, la classe d'âge de la jeunesse en Algérie a connu une évolution depuis l'indépendance à ce jour. Toutefois, l'Office National des Statistiques reproduit la classe 15-24 ans pour la mesure de l'emploi des jeunes pour des raisons de comparaison internationale.

### **1.2- Le concept de l'insertion : actions ciblées en direction des catégories vulnérables**

Depuis les réformes institutionnelles de 1989, l'Algérie a tenté d'abord de rétablir les équilibres macroéconomiques pour sortir de la crise généralisée des années 1990 avant de mettre en place une première politique d'emploi. La transition de l'école ou de l'université vers le marché du travail est universelle. Dans toutes les sociétés, cette transition s'organise de nos jours.

Elle est impactée par plusieurs facteurs : politique, économique, technologique, social et culturel. L'approche algérienne de l'insertion professionnelle des jeunes s'est inspiré du modèle français. La notion de l'insertion a été conceptualisée durant les années 1970 notamment en France (Dubar, 2001).

Ce modèle propose le renforcement des capacités des jeunes par la formation professionnelle, pour les accompagner pour entrer dans le monde du travail, avec le partage de l'emploi. La conceptualisation de l'insertion n'est pourtant pas aisée. L'insertion est un processus d'une succession de situations – inactivité, formation, chômage, emploi ...

L'entrée sur le marché du travail passe par plusieurs étapes. La mesure de l'insertion impose une approche méthodologique particulière, distincte de celle des enquêtes emploi (Vernières, Fourcade, & Paul, 1994) qui ne peuvent saisir cette dynamique.

Cette méthodologie impose la saisie de la trajectoire des jeunes de la transition et sur le marché du travail. Le BIT va aussi proposer, par la suite, une approche pour cerner cette période de transition par une série de rapports sur la transition de l'école vers l'emploi. Plus d'une cinquantaine de pays ont adopté la démarche onusienne<sup>2</sup> pour comprendre le processus d'insertion et agir ainsi sur les catégories de jeunes qui présentent le plus de difficultés pour se stabiliser dans l'emploi. Ce principe d'action a été à la base des dispositifs ciblés, adoptés en Algérie.

### 1.3- L'inclusion sociétale dépasse le principe de l'insertion économique

Notre analyse prend appui sur la théorie de l'exclusion sociale qui, inventée pour les pays du Nord, est relativisée pour les pays du Sud (Musette, 2001), notamment pour ceux qui ont connu une longue période de colonisation, de racisme et de paupérisation, comme l'Algérie. Toutefois, les concepts de pauvreté et d'exclusion sociale ne sont pas à confondre. Des exclus peuvent ne pas être dans la classe des pauvres mais sont privés, directement ou indirectement, des droits et avantages des dispositifs sociaux.

Le plus grand défi des jeunes reste ainsi « *l'inclusion des exclus* » (World Bank, 2013). Pourtant, la question de la pauvreté, des exclusions et de la discrimination n'est pas nouvelle. Elle était inscrite déjà dans le programme des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000-2015), qui étaient limités aux pays en voie de développement. L'inclusion sociale est devenue un concept-phare dans l'Agenda 2030 des Nations Unies (UN, 2015) sur les objectifs du développement durable (ODD), pour *ne laisser personne pour compte* (UNDESA, 2016) non seulement sur le plan économique, mais dans tout le processus du développement de tous les pays du monde.

---

<sup>2</sup> Cf. [https://www.ilo.org/employment/areas/WCMS\\_234860/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/employment/areas/WCMS_234860/lang--en/index.htm)

L'exclusion et l'inclusion sont deux concepts forgés par les sciences sociales (Allman, 2013) pour comprendre et expliquer les interactions sociales, les inégalités, les discriminations et la structuration sociale mais aussi la solidarité dans des sociétés humaines. L'exclusion peut aussi produire trois réactions (Hirshman, 1980) : la fuite (*exit*), la prise de la parole (*voice*) ou la soumission (*loyalty*). Ces concepts peuvent faire l'objet d'une instrumentalisation des politiques en direction de différents groupes sociaux. La formulation de mécanismes d'inclusion sociale impose ainsi au préalable l'identification des facteurs d'exclusion des jeunes, population cible de cette étude.

Le moteur de l'inclusion sociale des jeunes, plus encore pour les femmes, est celui de leur autonomisation, du rôle et de la place qu'ils occupent pleinement pour le développement à tous les niveaux de la société (local, régional, national, international). Le concept d'autonomisation économique repose sur trois composantes : la première concerne les opportunités économiques, la deuxième a trait à l'amélioration des statuts et des droits des jeunes et la dernière est relative à leur inclusion dans les processus décisionnels - économique et politique (PNUD, 2008). La notion d'autonomisation fait référence à un processus par lequel le jeune acquiert une autonomie relative dans sa prise de décision à ne pas confondre avec l'indépendance économique exclusivement (PNUD, 2014).

Les Nations Unies ont lancé, en 2018, une stratégie « Jeunesse 2030 », qui est liée à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et pleinement alignée sur le renforcement du pouvoir des jeunes à la fois pour soutenir sa mise en œuvre et pour que leurs communautés en tirent profit. L'idée maitresse de cette stratégie est de construire « *un monde dans lequel les jeunes jouissent de leurs droits et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel, et qui reconnaisse leurs capacités d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement* » (Nations Unies, 2018). Ces constats donnent l'ampleur des défis mais aussi les opportunités qui s'ouvrent pour l'inclusion sociétale des jeunes et les sortir de la marginalité.

## 2- TROIS PHASES SOCIO-HISTORIQUES

Depuis l'indépendance à ce jour, la question de l'emploi et du chômage des jeunes a connu des évolutions en fonction de différentes conjonctures. Une périodisation historique, construite à partir des marqueurs socio-économiques donne trois phases. Dans la première phase, de l'indépendance à 1989, l'entrée des jeunes sur le marché du travail obéissait aux principes du socialisme. Le chômage des jeunes était « invisible » - c'était une hérésie dans une économie socialiste en construction. La deuxième phase marque une rupture avec une économie planifiée pour transiter vers une économie ouverte. Le traitement du chômage des jeunes s'organise par l'insertion professionnelle. La phase actuelle est une nouvelle tentative de rupture, marquée par le *hirak*, qui impose d'aller vers l'inclusion sociétale des jeunes, non seulement dans la vie active mais aussi dans la vie sociale et politique.

### 2.1- 1962 – 1989 : l'entrée des jeunes sur le marché du travail

Ce rappel historique a toute son importance dès lors qu'on souhaite remettre la jeunesse au centre des préoccupations sur le triple plan : économique, social et politique. Deux faits saillants permettent de fixer des repères quant à l'évolution des conditions sociales et économiques des jeunes d'une génération à l'autre.

- En 130 ans de colonisation, la France a laissé en 1962, autour de 2000 étudiants à l'Université en Algérie, 80% de la population analphabète, la plupart vivant en zone rurale. En 60 ans d'indépendance (2022), 70% de la population vit dans les villes, 94% des jeunes sont alphabétisés et 1,7 millions d'étudiants sont sur les bancs de plus d'une centaine d'établissements universitaires. La métamorphose est donc indéniable.
- En 1975, Algérie a produit une *Charte de la Jeunesse* avec une vision du monde, portée par l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne (UNJA). Les jeunes étaient alors encadrés par l'UNJA qui était elle-même adossée au Front de Libération Nationale (FLN), en Algérie et à l'étranger, avec notamment l'Amicale Algérienne en Europe et plusieurs amicales avec les pays de l'Est et du Tiers Monde. Les

jeunes participaient aussi à des actions de volontariat et bénéficiaient d'une forte mobilité internationale à travers l'Agence NEDJMA qui organisait des voyages dans plusieurs pays.

Il y a lieu de rappeler les classes d'âge arrêtées pour définir la jeunesse en Algérie sont différentes d'un rapport à un autre. La Charte de la Jeunesse arrête le groupe 16-27 ans (FLN/UNJA, 1975). Quelques années plus tard, c'est la tranche 17-27 ans qui est retenue (CC/FLN, 1982). Le Ministère de la Jeunesse, dans un sondage sur les jeunes (MJS, 1984) utilise la classe des moins de 30 ans pour qualifier la population juvénile. Les services de la planification et de l'aménagement du territoire justifient les groupes 12-25 ans, comme étant la catégorie juvénile dans l'élaboration de la Carte Nationale de la Jeunesse et des Sports (ANAT/CNJS, 1988).

Les services statistiques reprennent la convention onusienne de la jeunesse, à savoir la classe 15-24 ans (ONS, 1985). Les études et enquêtes ou les thèses, s'inspirant de l'ONS, repercutent la même classe d'âge pour la jeunesse. Toutefois, certains analystes vont tenter de saisir la dynamique conceptuelle et proposaient une extension de la jeunesse avec la classe 15-29 ans, qui serait même retenue pour les pays du Maghreb dans les années 1990.

Durant cette phase, le chômage était observé à partir des données des recensements. On sait aujourd'hui les limites de la mesure du chômage fondé uniquement sur la déclaration des ménages. Toutefois, certains analystes alignent les données des RGPH et des Enquêtes Emploi, pour souligner les tendances.

*« De 1966 à 1985 période avant crise : (...) le taux de chômage a considérablement diminué, passant de 34% à 10%. Cette diminution est due essentiellement à trois facteurs : 1) le recrutement massif des entreprises publiques, celles-ci recrutaient beaucoup plus que leur besoin réel ; 2) le marché du travail répondait à une demande exclusivement masculine, la participation des femmes à la force de travail était négligeable ; 3) les accords de coopération pour la migration de travail que l'Algérie a établi avec plusieurs pays en particulier avec la France, géré par l'ONAMO jusqu'aux années 1973 » (Lassassi & Hammouda, 2012).*

Pour être plus précis, le taux de chômage, selon l'acceptation des RGPH, estimé à 34% en 1966 est réduit à 26% en 1977, puis baisse encore à 24% en 1987. Les enquêtes emploi de l'ONS utilisent la définition du BIT retenue en 1982, le taux de chômage n'est pas seulement une *déclaration* mais une *construction* statistique à partir de plusieurs indices : déclaration (être sans travail), être dans une classe d'âge spécifiée (16-60 ans en Algérie), être à la recherche active d'un emploi et être disponible à travailler pour la conjoncture (dans les 15 jours suivant la déclaration en Algérie).

La première enquête emploi en Algérie date de 1982. Les rédacteurs optaient alors pour la notion de « *non-emploi* », un euphémisme pour éviter de mentionner le chômage durant cette conjoncture du socialisme. Les enquêtes emploi sont censées être annuelles mais elles étaient irrégulières durant cette phase.

La vision « socialiste » du monde allait être progressivement abandonnée vers la fin les années 1980, marquées par les événements d'octobre 1988 en passant par l'instauration de visas d'entrée pour les algériens en France (1986). La fin du parti unique et la triple réforme institutionnelle (1988) devaient ouvrir de nouveaux espaces de liberté se traduisant, entre autres, avec la réorganisation du mouvement associatif (1990). Le chômage, notamment des jeunes, devient alors visible.

## **2.2- 1989 – 2019 : Dispositifs fondés sur l'insertion des jeunes**

Entre 1989 et 2019, trois générations des politiques actives du marché du travail (PAMT) peuvent être construites, fondées sur le principe de l'insertion professionnelle, mais aussi de l'employabilité inscrit dans un rapport rédigé (CREAD, 1990) à la demande du Ministère de la Jeunesse (MJS).

Le premier programme Emploi des Jeunes, conçu en 1987, sera lancé par les autorités algériennes, dans la précipitation en 1989, en réponse à la révolte d'octobre 1988, avec la promesse de créer « *100 000 emplois pour les jeunes* ». Le MJS y apportait sa contribution avec la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle des jeunes et la création, avec le mouvement associatif et les coopératives

de jeunes, des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ) au niveau local.

• **La première génération** (1989-1997), lancée dans le sillage de la révolte d'Octobre 1988, a donné naissance à une série de mesures visant, au mieux, à atténuer les effets négatifs du Plan d'ajustement structurel (PAS) sur le marché du travail, avec des pertes d'emploi importantes. Les dispositifs, non testés, ont été lancés, sans effets sur la lutte contre le chômage, tels que les DIPJ par le MJS ainsi que les Emplois d'initiatives locales...

L'Office National de la Main d'Œuvre (ONAMO) sera transformé en Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) en 1990. L'obligation est faite à l'ensemble des employeurs de transiter par l'ANEM pour tout recrutement, en dehors de la fonction publique.

Puis en 1994, on verra la création des institutions nouvelles, telles la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) pour soutenir les travailleurs objet d'un licenciement économique, et l'Agence du Développement Social (ADS) pour le filet social mais aussi les micro-crédits, et l'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) pour la promotion des micro-entreprises. Cette première génération a contribué positivement à réduire les effets négatifs des réformes économiques engagées sur l'emploi.

Mais les événements de la *décennie noire* allaient provoquer des actes de violence d'une rare intensité et la dégradation de la situation financière et économique du pays compromettant toute évolution des conditions sociales des jeunes.

On peut se référer à quelques travaux qui ont mis en relief les effets du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sur le marché du travail (Musette & Hammouda, 1998), puis le rapport du CNES sur le plan de lutte contre le chômage (CNES, 1998) ou encore sur le Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ) (Benghabrit-Remaoun & Elaidi, 2012).

Entre 1989 et 1997, le taux du chômage est passé de 18,1% à 26,4% respectivement, selon les données des enquêtes Emploi de l'ONS. En 1992, l'enquête emploi innove avec un module sur le secteur informel.

Les enquêtes emploi devenaient encore plus irrégulières, vue la conjoncture de violence caractérisant cette décennie.

- **La deuxième génération** (1998-2007) consiste en la maturation de certaines mesures. Ce n'est qu'à partir de 1998 qu'on assiste à un redéploiement des agences (ANSEJ et ADS), avec un marché de l'emploi encore fragilisé. Il y a eu aussi la naissance en 2004 de l'Agence Nationale pour la Gestion des Micro-crédits (ANGEM) pour organiser la gestion des micro-crédits, mission antérieurement dédiée à l'ADS. L'ANEM sera renforcée en 2006 : elle va gérer, en plus de ses missions classiques, le Dispositif d'Aide à Insertion Professionnelle (DAIP) avec trois catégories de jeunes ciblées : sans formation, avec formation et avec diplôme.

L'ADS va développer aussi un dispositif pour contribuer à la réduction de la pauvreté : le Dispositif d'Aide à l'Insertion Sociale (DAIS), qui comprenait aussi un programme pour les jeunes diplômés des ménages sans revenus ou à revenus irréguliers.

En 1998, il y eu la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Le taux du chômage est estimé à 44%, ce qui est presque le double du taux observé en 1987.

Le niveau du chômage, selon la définition du BIT, allait devenir visible à partir des années 2000, avec un taux record de 29,8%. Le taux du chômage des jeunes (15-24 ans) est aussi près du double, soit 54% au début de ce millénaire.

Depuis 2001, les enquêtes emploi sont devenues régulières, et parfois avec deux passages. En 2007, le taux du chômage a connu une baisse importante pour se situer à 11,3%. Mais le chômage des jeunes (16-24 ans) reste encore le double de la moyenne nationale, avec un taux de 24%, avec le triple pour les filles, soit 34%. Puis, l'enquête ONS allait mettre en évidence, une estimation du secteur informel à partir de plusieurs hypothèses.

Dans le rapport de l'OIT (2003), une première configuration de la politique nationale de l'emploi (et du travail) a été élaborée, avec la mise en perspective de l'ensemble des acteurs.

Les autorités algériennes admettent en 2007<sup>3</sup>, que malgré la reprise économique et l'investissement lourd consacré, les effets ne se traduisaient pas encore sur la résorption d'un malaise profond chez les jeunes en particulier. Le niveau du chômage des jeunes devenait de plus en plus inquiétant, malgré la baisse de la moyenne nationale, comme relevé ci-haut. Avec ou sans aisance financière, le défi de l'emploi des jeunes reste préoccupant.

- **La troisième génération** des dispositifs date de 2008 à 2019. Elle est marquée par la première formulation d'une « *politique nationale de l'emploi* ». Les mesures préconisées s'inscrivent par une rupture partielle avec les emplois d'attente sans incidence sur l'insertion économique et durable des jeunes. Le passage par les dispositifs antérieurs ne constituait pas « une expérience professionnelle » car il ne reposait pas sur un « contrat de travail ». Cette génération fait du « contrat », un *must* pour les insérables.

Le taux du chômage des jeunes, au lieu d'être réduit, a connu même une légère hausse durant cette période : il est passé de 21% en 2008 en 27% 2019. Le taux de chômage moyen national n'a pas connu de modification significative, avec 11,4% en 2008 et 11,6% en 2019.

Sur cette période historique, plusieurs tentatives d'évaluation des dispositifs développés en direction des jeunes ont été faites, mais sans résultats probants. Trois études apportent des éclairages particuliers sur des périodes précises. La première est un essai de compréhension des PAMT (ETF, 2014). Puis le CNES dans son rapport sur le développement humain rapporte quelques données administratives (CNES, 2016) en précisant qu'une évaluation serait nécessaire. Enfin, un récent rapport du gouvernement tente une évaluation sommaire de la politique de l'emploi de 2008 (RADP, 2020). En fait, il n'existe aucune évaluation des résultats de ces dispositifs avec une comparaison des entrées/sorties, ou les réussites/échecs des micro-entreprises.

---

<sup>3</sup> Rencontre Wali- Gouvernement de 2007

### 2.3- 2019-2022 : une stratégie fondée sur l'inclusion sociétale des jeunes

La nouvelle stratégie est une exigence imposée par le *hirak*<sup>4</sup>, déclenché 22 février 2019, avec le changement politique survenu en Algérie. La pandémie COVID19 qui touche le pays, en février 2020, devait différer sa mise en œuvre. Elle est fondée sur le concept d'inclusion sociétale, principe phare de la nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse (2020-2024), adoptée par les autorités algériennes (RADP, 2021).

L'Algérie, comme tous les pays signataires de l'Agenda 2030, dispose d'une opportunité unique dans son histoire, pour permettre à la jeunesse d'occuper pleinement sa place dans la société et devenir ainsi un acteur social de premier plan. L'exclusion sociale des jeunes a été mise en évidence, bien avant le *hirak*.

Les rapports de l'enquête SAHWA documentent, avec des preuves, un niveau d'exclusion sociale de 42% de jeunes enquêtés (15-29 ans) en Algérie<sup>5</sup> (Backeberg & Tholen, 2017), plus de 30% des exclus du système éducatif (Benhaddad & Hammouda, 2016), 37% des NEET<sup>6</sup> (Bedrouni, 2018) et enfin 27% de jeunes qui seraient tentés par le *harka* (Dibeh, Fakh, & Marrouch, 2018). Ces résultats décryptent une situation critique des jeunes en 2015, soit quatre ans avant le *hirak*.

Le rapport sur le développement des enfants et des jeunes, fondé sur l'exploitation des données du MICS4 (2012), fait état d'une privation des jeunes, notamment de l'accès à l'emploi (CNES-UNICEF, 2017). En effet, le chômage des jeunes n'est plus un mystère depuis les années 1990. Une étude réalisée sur les groupes vulnérables en Algérie (CENEAPED/PNUD, 2020) examine des catégories de la jeunesse comme groupe prioritaire pour une inclusion sociale.

---

<sup>4</sup> *Hirak* est une expression arabe, utilisée pour désigner un mouvement de contestation hebdomadaire pacifiste, déclenché le 22 février 2019 qui allait se propager, au fil des semaines, sur tout le pays. Ce mouvement, fut porté aussi régulièrement par les jeunes étudiants, chaque mardi, dans les rues du pays.

<sup>5</sup> Le taux d'exclusion sociale des jeunes est estimé plus élevé en Tunisie (46,7%), moins en Egypte (42,15%) et au Liban (33,2%) selon les mêmes auteurs.

<sup>6</sup> NEET : ni dans l'éducation, ni dans l'emploi, ni dans la formation.

Le Plan National Jeunesse (PNJ) 2020-2024 est élaboré selon les standards internationaux prend appui sur des liens intersectoriels pour une action globale du gouvernement en direction des jeunes dans sa totalité (MJS, 2020), autour de 70 activités regroupées dans cinq domaines (RADP, 2021). Le PNJ est repris, pour implémentation, dans le plan d'action du gouvernement de 2021.

Un projet de loi sur la jeunesse est en élaboration au MJS. Ce texte devrait fixer les droits et les devoirs de la jeunesse. Le PNJ 2020-2024, ainsi ce texte de loi, serviront à pérenniser les actions devant contribuer à l'émergence de la jeunesse comme acteur social. La mise en place du Conseil Supérieur de la Jeunesse, instance constitutionalisée, doit porter la jeunesse comme priorité nationale, auprès de la Présidence.

La nouvelle politique de l'emploi procède par le regroupement de toutes les structures ayant pour mission la création d'activité au sein d'un seul département ministériel, placé sous l'égide de la primature. C'est ainsi que l'ANSEJ changera aussi d'appellation pour devenir l'Agence Nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat (ANADE). De même, la CNAC ainsi que l'ANGEM sont désormais rattachées au Ministère, chargé des micro-entreprises. Cette politique intègre ainsi les enseignements du Programme d'Appui Jeunesse et Emploi (PAJE) quant au chevauchement de ces trois agences pour offrir un *guichet unique* aux jeunes en quête d'un emploi pour une inclusion durable.

Les dispositifs DAIP ne sont plus renouvelés. Les jeunes contractuels placés en pré-emploi auprès des institutions et entreprises publiques devraient être permanisés. Cette opération a connu un début de réalisation en novembre 2019. Des milliers de jeunes ont été ainsi permanisés.

Les autorités algériennes ont aussi opté pour l'adoption d'une allocation chômage<sup>7</sup>, destinés aux jeunes de moins de 40 ans. Ce nouveau mécanisme offre une allocation de 13 000 DA/mois à partir de mars 2022, pour tous ceux qui remplissent les conditions d'accès. Il y

---

<sup>7</sup> Ce nouveau régime d'allocation chômage est distinct de l'indemnité d'assurance chômage de la CNAC.

aurait à ce jour 620 000 jeunes inscrits auprès des services de l'emploi, depuis plus de six mois, qui vont bénéficier de cette allocation<sup>8</sup>.

Les jeunes ont aussi acquis une place importante dans la sphère politique en Algérie, avec l'obligation imposée aux partis politiques d'avoir un quota de jeunes sur les listes des candidats aux élections à l'Assemblée Populaire Nationale (APN), aux Assemblées Populaires Communale et de la Wilaya. La loi électorale de 2021<sup>9</sup> fixe un quota de 50% au moins de 40 ans. A ce jour, les données sur la part des jeunes dans les Assemblées ne sont publiées. La contribution à la prise de décision politique n'est plus un discours de circonstance mais bien une action, un acquis structurel de la jeunesse algérienne.

## **CONCLUSION**

Cet essai retrace l'évolution des stratégies, en passant du principe de l'insertion professionnelle à celui d'une inclusion sociétale des jeunes en quête d'un rôle d'acteur dans la société. Cette transition est passée par une restructuration des missions de l'Etat pour la participation des jeunes à toutes les instances décisionnelles : politique, économique et sociale.

L'Algérie a connu, depuis l'indépendance à ce jour, une réelle métamorphose dans la formation d'une société inclusive. Les trois phases de ce processus, périodisées selon des marqueurs imposés par les jeunes, donnent une vision globale avec une succession de dispositifs devant permettre une pleine participation de la jeunesse dans la construction d'une Algérie nouvelle.

La présente phase est en cours de réalisation. Elle mérite une observation constante, avec un cadre logique de suivi et d'évaluation des programmes, en toute transparence et redevabilité des acteurs dans l'implémentation du PNJ dans toute sa globalité.

---

<sup>8</sup> « Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa a fait état, jeudi à Alger, de l'acceptation jusqu'au 18 avril de plus de 900.000 dossiers, sur un total de 1.501.799 inscrits sur la plateforme électronique, en vue de bénéficier de l'allocation chômage » selon APS, 21 avril 2022.

<sup>9</sup> <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021017.pdf>

### Références bibliographiques

- Allman D., (2013).** The sociology of Social Inclusion. *Sage Journals Open*, January -March, pp.1-16, New York  
doi:10.1177/2158244012471957
- Backeberg L., & Tholen J., (2017).** The frustrated generation youth exclusion in Arab Mediterranean societies. *Journal of Youth Studies*, 21/4, p 514-532. UK.
- Bedrouni M., (2018).** Les Jeunes (15-29 Ans) Ni Scolarisés, Ni en Emploi, Ni en Formation « Neet » : Analyse Comparative A Travers Cinq Pays Arabes Méditerranéens (Algérie, Egypte, Liban, Maroc et Tunisie). *Revue Algérienne des Etudes de Population*, 82-109. Accès le 12 décembre 2020 sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/67648>
- Benghabrit-Remaoun N., & Elaidi A., (2012).** Jeunes et vécu social en situation de crise :Retour sur des recherches menées dans les années 1990. *Insanyat*, 91-120. Oran . Accès le 5 octobre 2018  
[https://insaniyat.crasc.dz/pdfs/55-56\\_remaou-el\\_aidi\\_fr.pdf](https://insaniyat.crasc.dz/pdfs/55-56_remaou-el_aidi_fr.pdf)
- Benhaddad A. N., & Hammouda N. (2016).** L'exclusion scolaire: causes et impacts: le cas de l'Algérie. *SAHWA Policy Paper*.  
DOI: [10.13140/RG.2.2.18396.18569](https://doi.org/10.13140/RG.2.2.18396.18569) . Accès le 7 octobre 2020.  
[https://www.researchgate.net/publication/314242985\\_L'exclusion\\_scolaire\\_causes\\_et\\_impacts\\_le\\_cas\\_de\\_l'Algerie](https://www.researchgate.net/publication/314242985_L'exclusion_scolaire_causes_et_impacts_le_cas_de_l'Algerie)
- CENEAPED/PNUD. (2020).** *LNOB en Algérie*. Alger. Inédit
- CNES. (1998).** *Avis relatif au plan de lutte contre le chômage*. Accès le 20 décembre 2020.  
<https://www.cnese.dz/static/Cnes/data/Session%20P1%C3%A9ni%C3%A8re/FR/SP%2011/Chomage.pdf>
- CNES. (2016).** *Rapport National sur le Développement Humain 2013-2015*. Alger: CNES. Accès le 17 décembre 2020  
<https://www.undp.org/content/dam/algeria/docs/RNDH%202013-2015.pdf>
- CNES-UNICEF. (2017).** *Bien-être et privations des enfants et des jeunes en Algérie*. Alger: CNES. Accès le 11 octobre 2019  
<https://www.unicef.org/algeria/media/786/file/Rapport%20Bien->

%C3%AAtre%20et%20privations%20des%20enfants%20et%20des%20jeunes%20en%20Alg%C3%A9rie.pdf

**CREAD. (1990).** *Insertion professionnelle de la jeunesse.*,CREAD. DZ Inédit  
**Dibeh G., Fakh A., & Marrouch W., (2018).** Labor Market and Institutional Drivers of Youth Irregular Migration: Evidence from the MENA Region. *IZA DP No. 11903*. Accès le 10 octobre 2020 <http://ftp.iza.org/dp11903.pdf>

**Dubar C., (2001).** La construction sociale de l'insertion professionnelle. *Éducation et sociétés 2001*, 1(7), 23-36. Accès le 17 sept 2017, sur <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2001-1-page-23.htm>

**ETF. (2014).** *les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie.* Turin: ETF. Accès le 14 novembre 2021 [https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/m/7E651D354674537EC1257D070048282A\\_Employment%20policies\\_Algeria\\_FR.pdf](https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/m/7E651D354674537EC1257D070048282A_Employment%20policies_Algeria_FR.pdf)

**Hirshman A., (1980).** Exit, Voice and Loyalty .further reflections and a survey of recent contributions. *Milbank Memorial Fund Quarterly/Health and Society*, Vol. 58, No. 3, 198, 58(3). Récupéré sur 12 novembre 2020 <https://www.milbank.org/wp-content/uploads/mq/volume-58/issue-03/58-3-Exit-Voice-and-Loyalty.pdf>

**Lassassi M., & Hammouda N. E., (2012).** 50 ans d'indépendance en Algérie : quelle evolution du marché du travail ? *Les cahiers du CREAD*, 28(100), 101-136. Accès le 10 novembre 2020 <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/2052>

**MJS. (2020).** *Plan National Jeunesse 2020-2024.* Alger: MJS. Inédit

**Musette, M. S. (2001).** Exclusion Sociale : une nouvelle "théorie" du social? *Cahiers du CREAD*, 17(55), 43-50. Accès le 10 decembre 2020 <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/12267>

**Musette M. S., & Hammouda N. E., (1998).** Evaluation sur les effets du PAS sur le marché du Travail en Algérie. *les Cahiers du Cread*, 13(46), 161-176. Accès le 10 decembre 2020 <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/14376>

**Nations Unies. (2018).** *Jeunesse 2030 : Travailler avec et pour les jeunes.* Accès le 15 octobre 2020 sur [https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy\\_French.pdf](https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strategy_French.pdf)

- PNUD. (2008).** *Innovative Approaches to promote womens` economic empowerment.* New York. Accès le 12 octobre 2019 <http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publication/s/womens-empowerment/innovative-approaches-to-promoting-womens-economic-empowerment/INNOVATIVE%20APPROACHES.pdf>
- PNUD. (2014).** *Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 : autonomisation de la jeunesse.* New York. Accès le 14 octobre 2019 <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/democratic-governance/youthstrategy/>
- RADP. (2020).** *Plan de Relance économique 2020-2024.* Alger: PM. Accès le 25 septembre, 2021, sur <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/bilan-2021/Plan%20de%20relance%20%C3%A9conomique%202020-2024-fr.pdf>
- RADP. (2021).** *Bilan 2020 du gouvernement.* Alger: RAPD. Accès le 5 mars, 2021, sur <http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/documents/textes-de-references/plans-d-actions>
- UN. (2015).** *Resolutions AG 25 septembre 2015.* New York: Nations Unies. Accès le 10 juillet 2019 sur <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>
- UNDESA. (2016).** *World Social Report . Leave No One behind - teh imperative of Inclusive Development.* New York: UNDESA. Accès le 10 juin 2019 sur <https://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>
- Vernières M., Fourcade B., & Paul, J.-J. (1994).** L'insertion professionnelle dans les pays en développement : concepts, résultats, problèmes méthodologiques. *Tiers-Monde*, tome 35, n°140, 15(140), 725-750;. Accès le 12 septembre 2019 [https://www.persee.fr/doc/tiers\\_0040-7356\\_1994\\_num\\_35\\_140\\_4918](https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1994_num_35_140_4918)
- World Bank. (2013).** *Inclusion Matters.* Accès le 11 octobre 2020 <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/1098>